

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE, TENUE À LA SALLE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 127, RUE PRINCIPALE EST, LUNDI LE 31
MARS 2025 À 19 HEURES, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME
JOSIANE APPLEBY, MAIRESSE.

Les conseillers présents : Steven Allain
Caroline Bujold
Guillaume Poirier
François Poirier
Laurent St-Onge
Yves Barriault

Est également présente : Madame Christine Henry, directrice générale
et greffière-trésorière par intérim

Conformément aux articles 152 et 153 du *Code municipal*, la greffière-trésorière par intérim a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du Conseil. Les membres du Conseil constatent avoir reçu la signification de l’avis tel que requis par la loi.

.....

082-03-2025 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame la mairesse ouvre la séance à 19 h elle invite les élus à prendre en considération l’ordre du jour proposé.

.....

083-03-2025 **AVIS DE CONVOCATION**

La directrice générale et greffière-trésorière par intérim confirme avoir notifié l’avis de convocation de la présente séance extraordinaire à chacun des membres du Conseil.

.....

084-03-2025 **ENTRETIEN PISCINE MUNICIPALE**

La directrice générale et greffière-trésorière par intérim informe que ce point est reporté à une prochaine rencontre.

.....

085-03-2025 **MANDAT RCGT**

ATTENDU QUE les travaux pour le programme PRABAM ont été réalisés ;

ATTENDU QUE nous devons faire auditer notre reddition de compte pour le programme ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Laurent St-Onge appuyé par le conseiller François Poirier et résolu à l’unanimité des conseillers, de mandater la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton à effectuer l’audit pour la reddition de compte du programme PRABAM.

086-03-2025 **MANDAT GROUPEMENT FORESTIER**

Il est proposé par le conseiller Guillaume Poirier appuyé par le conseiller Steven Allain et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le Groupement forestier à effectuer le plan d'aménagement du lot # 5 522 290, et nous mandats Monsieur Yves Barriault, conseiller, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Alphonse tous les documents concernant ce lot avec le Groupement forestier. La Municipalité s'engage à assumer les frais pour le plan qui nous sera fourni ultérieurement.

087-03-2025 **MANDAT PROGRAMME OASIS**

ATTENDU QUE le Programme OASIS, mis en œuvre par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs du Québec, vise à soutenir les municipalités dans la réalisation de projets d'adaptation aux changements climatiques par le biais du verdissement et de l'aménagement durable ;

ATTENDU QUE le Programme permet une subvention pouvant atteindre 80 % des coûts admissibles, jusqu'à concurrence de 2 000 000 \$ selon le volet ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alphonse souhaite moderniser ses infrastructures dans une optique de développement durable et d'adaptation aux nouvelles réalités climatiques, en cohérence avec les priorités de son Plan triennal d'immobilisations (PTI) ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal souhaite amorcer une démarche stratégique afin de valider l'admissibilité de ses projets et orienter efficacement sa demande ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Steven Allain, appuyé par Laurent St-Onge et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseiller municipal Guillaume Poirier et la mairesse Josiane Appleby soient officiellement mandatés, en vertu de leur pouvoir prévu à l'article 142 du *Code municipal*, en partenariat avec la direction générale, pour amorcer les démarches préalables à la présentation d'une demande au Programme OASIS, incluant la prise de contact avec les ressources disponibles (firmes d'ingénierie, MRC, experts en verdissement et en aménagement durable, etc.), et ce, dans le respect des responsabilités administratives dévolues à la direction générale ;

QU'ils soient autorisés à établir les premiers liens nécessaires entre la Municipalité et les parties prenantes clés, en vue de développer une stratégie municipale cohérente, conforme aux objectifs du Conseil et aux exigences du programme ;

QUE toute demande de soutien externe impliquant des dépenses soit soumise à l'approbation du Conseil municipal avant tout engagement financier ;

QU'en dehors des séances, les mandataires ne peuvent intervenir dans l'administration de la Municipalité ou prendre des décisions au nom du Conseil ;

QUE les lois et règlements sur l'Éthique et la déontologie municipale continuent de s'appliquer à l'intérieur du mandat accordé, et tous manquements seront divulgués selon la procédure prévue par la Loi (CMQ) ;

QUE ce mandat vise à positionner la Municipalité favorablement pour la préparation d'un projet structurant, en cohérence avec les principes du développement durable, de la transition verte et des priorités inscrites au PTI 2025–2027 ;

QUE les résultats de cette démarche soient rapportés au Conseil dès qu'une proposition concrète pourra être déposée pour adoption ;

QUE le mandat confié au conseiller Guillaume Poirier et à la mairesse Josiane Appleby soit valide jusqu'au dépôt officiel d'une demande au Programme OASIS, ou jusqu'à révocation expresse par résolution du Conseil.

.....

088-03-2025 PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément au *Code municipal*, la période de questions porte exclusivement sur la procuration de Revenu Québec.

.....

089-03-2025 CLÔTURE

Il est proposé par le conseiller François Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 19 h 08.

_____ Josiane Appleby, Mairesse	_____ Christine Henry, directrice générale et greffière- trésorière par intérim
---------------------------------------	--

Je, Josiane Appleby, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

.....